

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2021

L'An Deux Mil Vingt-et-un, le dix-huit de novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de MURON, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Angélique LEROUGE, Maire

Étaient Présents : Mme LEROUGE Angélique, M. VERRIER Victor, Mme VILLEMONT Christina, M. DUNCAN Patrick, Mme MANGEANT Rachel, M. SALOMON Xavier, M. DUPRAT Henri, Mme BAUBRY Françoise, M. BOISSEAU Frédéric, M. FAYARD Jean-Claude, Monsieur David BOSDEVEIX.

Absent(s) ayant donné procuration : M. BOUROUMEAU Christophe a donné procuration à M. BOISSEAU Frédéric, Mme AUDEBERT VILLEROY Marine a donné procuration à M VERRIER Victor, Mme BARBEAU a donné pouvoir à M FAYARD Jean-Claude

Absent(s) Excusé(s) : Mme FERRAND Gaëlle

Absent(s) : /

Secrétaire de Séance : M VERRIER Victor

Date de convocation : 15 novembre 2021

Ordre du Jour : Décisions modificatives du budget de la commune, Loyer du 23 rue de la Libération, Questions diverses.

Madame le Maire déclare l'ouverture de séance à 19h01. Elle demande si quelqu'un a des remarques sur le compte-rendu du conseil municipal du 9 novembre 2021.

M FAYARD et M BOSDEVEIX font remarquer que lors du dernier conseil il y avait deux absents et un excusé car un seul avait donné procuration. Pour eux, les conseillers n'ayant pas donné pouvoir sont absents et non absents excusés. Après recherche, les conseillers ayant prévenu de leur absence sont bien absents excusés, seules les personnes n'ayant pas prévenu sont absentes. M FAYARD revient sur la hauteur des portiques et Mme le Maire lui répond que toutes les propositions reçues étaient à la même hauteur. M. DUPRAT corrige l'orthographe de « fetuque-ovine ».

Chacun procède à la signature du registre.

1) Décisions modificatives du budget de la commune

Mme le Maire annonce que de nombreuses erreurs ont été constatés en comptabilité, d'où la présence de Mme LE DIAURE de la Trésorerie de Rochefort afin d'expliquer à l'ensemble du conseil la décision modificative qui doit être prise.

Mme LE DIAURE rapporte la chute de la qualité comptable de la commune depuis 2017, car celle-ci est passée de 17.85 en 2016 à moins de 11 en 2020. Les communes en moyenne sont à 17-18, ce qui s'explique par les non-réponses aux mails de la trésorerie ainsi qu'aux lettres de relance et mise en demeure. Elle n'est pas venue pour incriminer une personne mais plutôt pour régler la situation et augmenter la performance de la commune. Puisque la trésorerie n'avait pas de réponse, la situation mérite une explication.

M FAYARD ne trouve pas normal que la trésorerie n'est pas réagie plus tôt, cela fait quand même 5 ans que cela se dégrade, il compare la situation avec une entreprise privée et dit que cette dernière est suivie par un cabinet d'expert-comptable.

Mme LE DIAURE dit que le budget 2021 n'a pas été monté correctement suite à toutes ces erreurs mais que nous pouvons compter sur son aide pour celui de 2022.

M BOSDEVEIX lui dit que lorsqu'il n'y a pas de réponse, il faut se référer à un interlocuteur plus haut placé comme le maire par exemple.

Mme LE DIAURE reconnaît qu'il y a eu des erreurs des deux côtés et le pire c'est que le conseiller décideur local n'a rien vu lorsqu'il est venu. La Trésorerie s'occupe de 43 collectivités dont la CARO et la

ville de Rochefort et qu'en général le maire fait confiance à son ou sa secrétaire comptable pour la gestion. Mme LE DIAURE nous fait la lecture et l'explication de la décision modificative.

- **Report 001 :** Nous avons un déficit reporté de 139 389.69€ qui n'existe pas. Le résultat d'investissement cumulé de l'année 2020 était de +138 722.51€ soit une recette et le résultat repris au 001 a été mis en dépenses.
- **Remboursement Syndicat d'Electrification (SDEER) :** La trésorerie a fait une erreur de 60 351€ constaté à tort qu'il va falloir annuler et nous avons une dette de 43 000€ correspondant à 8 échéances non payées pour les travaux rue des vallées et les trois moulins en 2019 et l'éclairage public de l'Ile d'Albe en 2013 (malgré les relances et mises en demeure). Les 17 000€ prévus au budget sont insuffisants.
- **Emprunts :** nous retirons le besoin d'emprunt d'où les -147 000€
- **Solde subvention département :** nous avons mis 2 000 €, nous avons reçu une facture de 1 357.90€.
- **Chapitre 40 (amortissement) :** les comptes 20 s'amortissent, Mme LE DIAURE a prévu un amortissement sur 2 ans (7 955 sur 2021 et la même somme sur 2022), pour cela il faudra prendre une délibération
- **Achat du jardin :** il s'agit de l'achat du jardin Marsault de 1 704€, le mandat est passé et le virement a été effectué.
- **Réserve foncière :** Mme LE DIAURE a mis une réserve foncière de 49 295.90€ pour équilibrer le budget, afin de faire au plus simple pour cette année et de ne pas trop modifier le budget actuel.
- **Opération d'ordre :** Dans le SDEER il y a :

- L'éclairage public avec une subvention à hauteur de 50% remboursable sur 5 ans
- Le génie civil entièrement à la charge de la commune remboursable sur 4 ans

Mme LE DIAURE avait mis 17410€ car elle pensait que le remboursement était sur 5 ans mais à la réception de la convention envoyée par l'agent de la commune le remboursement est sur 4 ans, ce qui fait 13 920.29€, nous avons la possibilité de réduire la somme et de changer la réserve foncière.

Les 19 000€ correspondent à l'achat de la maison Blanvillain qui est passé par erreur en subvention.

Les 6 480€ correspondent à des frais de voirie marché électronique.

En Fonctionnement :

- **Report 002 :** il y a eu une erreur de 50€ lors de la retranscription des chiffres au budget. Il faut donc les rajouter.

M FAYARD est rassuré, il s'attendait à voir des déficits et dit qu'il s'agit uniquement d'écritures comptables à effectuer. Il pensait qu'il s'agissait de factures non payées.

Mme le maire lui répond que c'est bien le cas et dit qu'ils ont de la chance que les erreurs soient dans ce sens et non dans l'autre.

⇒ Arrivée de Mme BAUBRY à 19h29.

Mme le Maire dit que nous ne sommes pas en difficulté financière, nous avons 500 000€ au compte au trésor.

Mme LE DIAURE dit qu'aucun contrôle a été fait avec le compte de gestion qui est fourni pourtant. Le logiciel Hélios est bien fait et permet de voir les opérations rejetées.

Le conseil remercie Mme LE DIAURE d'être venue pour expliquer la situation, elle dit devoir encore regarder les emprunts et les restes à recouvrer.

Mme le Maire annonce que nous sommes passés de 20 000€ d'impayés à 4 000€ suite à ses nombreuses relances auprès des familles. Mme LE DIAURE dit qu'il n'y a rien de mieux que l'action des élus car malgré les lettres de relance de la trésorerie, les administrés ne payent pas davantage. M FAYARD trouve que cette action de Mme le Maire est un bon point.

Mme le Maire souligne le travail effectué depuis plusieurs mois par deux des agents Mme Le Flour et Mme Gougnard qui depuis le mois de septembre s'affairent à mettre de l'ordre dans cette situation et que malheureusement il n'y a pas que des problèmes en comptabilité mais aussi dans les dossiers du personnel qui ne sont pour certains pas mis à jour depuis 2014 et particulièrement pour un agent qui risque d'être pénalisé sur sa carrière. M BOISSEAU demande si une sanction va être faite à l'agent.

Mme VILLEMONT ne trouve pas normal que cela repose sur une seule personne.

M BOSDEVEIX est étonné car il apprend que la situation se dégrade depuis 2017. Mme le Maire lui précise que la dégradation correspond à la qualité comptable.

Le Conseil Municipal :

Dépenses Investissement		Recettes Investissement	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
001 Déficit reporté	-139 389.69	001 Excédent reporté	138 722.51
168758 Complément remboursement sdeer	85 771.30	1641 Emprunts	-147 000.00
204132 Subvention département solde classe	2 000.00	2804132 Amortissement subvention département (040)	7 955.00
2111 Achat du jardin	2 000.00		
2111 réserve foncière	49 295.90		
21318 (041) Autres construction	19 000.00	201412 (041)	19 000.00
2151 (041) Réseaux de voirie	6 480.00	2031 (041) Frais d'étude	6 480.00
21534 Eclairage public - op 2019 reprise	22 330.00	13258(041) Autres groupements	11 165.00
21538 Génie civil regul constat	39 807.61	168758(041) Autres groupements	39 807.61
21538 Génie civil regul constat dos 0253506	17 410.00	168758 (041) Autres groupements	11 165.00
		168758 (041) Autres groupements	17 410.00
Total chapitre 041	105 027.61	Total chapitre 041	105 027.61
Total dépenses investissement	104 705.12	Total recettes investissement	104 705.12
Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
022 Dépenses imprévues	-7 905.00	002 Excédent reporté	50.00
6811(042) amortissement	7 955.00		
Total dépenses de fonctionnement	50.00	Total recettes de fonctionnement	50.00

Mme LE DIAURE propose de clôturer le CCAS sachant qu'il est déficitaire de 5 606.46€. Elle dit qu'il faut convoquer le CCAS et faire une décision modificative. Elle trouve curieux qu'il y ait eu deux fois 6000€. Des factures de Secours ont été payé à hauteur de 1207.64€. Il faudra faire un mandat pour mettre le CCAS à 0 avant le 15 décembre.

Des erreurs ont lieu aussi sur les budgets de la maison médicale et de la boulangerie, il s'agit de centimes.

Le Conseil Municipal :

Pour la maison médicale :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
002 : Excédent reporté			+ 0.75 €
60611 : Eau et assainissement	+ 0.75 €		
Total Dépenses	0.00 €	Total Recettes	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
Valide la décision modification.

Pour la boulangerie :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
001 : Excédent reporté			- 0.16 €
2313 : Constructions	-0.16 €		
Total Dépenses	0.00 €	Total Recettes	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
Valide la décision modification.

2) Loyer du 23 rue de la Libération

Le Conseil Municipal :

Madame le Maire explique au conseil que l'appartement situé 23 rue de la Libération vient de se libérer après plusieurs années d'occupation par la même personne.

Le logement a subi quelques travaux de réfection (sol de la salle de bain et des sanitaires, réfection des évacuation, cuisine semi-équipée), les frais s'élèvent à 1 000€ sans la main d'œuvre. De ce fait il convient de revoir le prix du loyer de ce Type3 d'un montant actuel de 539.78 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De fixer le montant du loyer à 580 € à compter du 1^{er} novembre 2021.

Mme VILLEMONT dit que les nouveaux locataires sont ravis du logement.

QUESTIONS DIVERSES :

1) Mise à disposition secrétaire médicale

Le Docteur HALBERT ne travaille que 3 jours et souhaite avoir une personne au moins le matin.

M BOSDEVEIX rappelle qu'il s'agit uniquement de son confort personnel et qu'il a déjà bénéficié d'avantages auparavant, il a eu 6 mois de gratuité reconduit à 9 mois et de mémoire l'achat d'un bureau et l'accès au logement. Il va y avoir aussi des frais annexes comme l'ouverture d'une ligne, l'achat de matériel informatique, l'abonnement au réseau du médecin. Mme le maire lui répond qu'à ce jour, il n'a pas accès au logement. De plus, nous pouvons obtenir des subventions par la CARO pour le mobilier.

M FAYARD dit que le prochain médecin pourra bénéficier lui aussi de ce service, et qu'il ne faut pas oublier que le Dr HALBERT plaie aux muronnais et qu'il est compétent et Mme BAUBRY pense qu'il faut absolument un médecin avec en plus les 40 parcelles à venir.

Mme VILLEMONT est choquée et trouve que ces demandes sont une prise en otage des communes et que ce sont les muronnais qui paieraient pour des patients d'autres villages et M DUPRAT rapporte un reportage qui a eu lieu récemment à la télévision sur une demande identique (voiture, logement ...), il dit que les maires se soulèvent.

M FAYARD leur répond que c'est l'offre et la demande et qu'il s'agit d'un plus pour l'avenir. Il avait été davantage gêné par le dernier médecin rencontré.

Mme le Maire fait 4 propositions :

5 matins de 9h à 12h avec un coût de 11 000€/an

5 matins de 8h à 12 h avec un coût de 14 600€/an

3 matins de 9h à 12 h avec un coût de 6 600€/an

3 matins de 8h à 12 h avec un coût de 8 800€/an

Mais il faut une contrepartie. M FAYARD est d'accord sachant que le budget salarial de la commune est déjà de 650 000 €, il dit qu'on peut bien rajouter les 11 000€. Mme le Maire dit que la commune a réussi à faire une économie de 3 500 € sur les fournitures de bureau, donc il n'y a pas de raison de ne pas y arriver.

M DUNCAN dit que le médecin généraliste est un atout principal dans un village.

Mme VILLEMONT précise qu'il faut chercher d'autres médecins. Mme le Maire dit qu'elle a rencontré un médecin aux urgences et qu'ils ont échangé leurs coordonnées. Elle pense aussi faire un courrier à tous les praticiens du département comme cela a été fait en Corrèze.

M DUPRAT demande quel sera le profil de la personne recherchée pour un salaire annuel de 11 000 €.

Mme le Maire se demande si un agent administratif de la commune ne peut pas être détaché à ce poste et être formé, cela permettrait de le passer à 35h et le coût pour la commune serait diminué, il faut aborder ce point avec le médecin.

M FAYARD dit que le Dr Halbert connaît une personne et Mme BAUBRY dit qu'il s'agit d'un métier spécifique car il y a le secret médical.

Mme le Maire leur propose de réfléchir à ce sujet pour le conseil municipal de décembre.

2) Autres

- Dans le projet : « une naissance un arbre » 7 arbres fruitiers seront plantés samedi à côté de l'école, l'entretien sera à la charge des familles.
- Le conseil d'école a eu lieu, les institutrices étaient ravies des aides. Nous avons eu un très bon retour des menus de l'école
- Achat matériel : M BOSDEVEIX se renseigne au sujet du nouveau souffleur et dit qu'il aimerait être informé avant les différents achats. Mme le Maire lui répond que le coût est de 1 400 € pour l'ensemble du matériel acheté et qu'il devrait venir en mairie pour s'informer s'il le souhaite.
- M BOISSEAU demande si les harnais ont été contrôlés et pourquoi les arbres devant l'église n'ont pas été taillés. Mme le Maire lui répond par la négative pour le contrôle des harnais et lui dit qu'ils ne couperont pas les arbres dans l'allée de l'église et qu'une entreprise extérieure interviendra car les tilleuls n'ont jamais été taillés. M BOSDEVEIX précise qu'un agent avait souhaité faire une formation pour la taille. Mme le Maire lui répond que les formations étaient à l'arrêt avec la crise sanitaire mais que des formations ont été validées ce jour comme l'habilitation électrique pour non-électriciens et l'utilisation de produits phytosanitaires (Certiphyto)
- Au sujet du portique, la commission de voirie aura lieu le 24 novembre, afin d'émettre un avis qui sera soumis à décision du prochain conseil, le boulanger sera reçu au préalable par la mairie.

- Mme le Maire dit qu'il faut rédiger l'annonce pour le tracteur, c'est une obligation de faire une publicité pour la mise en vente.
- Mme BAUBRY dit que le panneau sur la place lui fait de la peine et surtout une mauvaise image de la commune. M BOSDEVEIX lui répond qu'il n'appartient pas à la commune mais à la CARO.
- Mme le Maire dit qu'il y a eu un accident ayant endommagé du mobilier urbain et qu'elle doit faire le constat lundi matin.
- Mme VILLEMONT annonce que le 11 novembre a coûté à la mairie 150€, et qu'il y a eu environ 100 personnes au Salon du bien-être et que cela a coûté 50 € à la commune.
- Mme le Maire dit que le devis pour les panneaux est en cours.
- Mme le Maire dit qu'il faudra budgétiser les travaux du local du foyer rural au prochain budget.
- Mme BAUBRY dit qu'il n'y a plus les arrêtés au Pont des Tessiers. Mme le Maire lui répond qu'ils vont être remis.

Mme le Maire donne la parole au public.

Une administrée demande où se trouve le pont des Tessiers, Mme BAUBRY lui explique.

Clôture de la séance à 20h42.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 14 décembre 2021 à 20h00.